



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 7912

Rapport d'inspection - installation electrique domestique	e RI / IBI 6	existante	
N° de rapport: £3/1616.03/03			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Celt Ti Colored - Selting			
Personne sur place :			
Adresse de la visite: Les Sur THICK, 6 - 41	1 1	17460	be
Date de visite : 03/14/16 Date d'émission : 03/14/16 Références clier			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 № 276 bis et dérogations ◘ 271 bis			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ✓			1.1
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ionible de circu	ins terminaux : 7	1 +21
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	ucrog.
Etat du matériel électrique installé		1	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		3 /	
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	A a	+	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X	,	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		-	X
		+	,
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω		X	
<u>Identification des appareils de mesure</u> : réprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	l de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.
Voix ANNEXE			
e a compression de la compressión de compressión de la compressión del compressión de la compressión d			
and the second of the second s			
90 0000 (c) 0 c 0 00 0000 0c c (c) 00 000000 cc 0 0 0 0000000 cc 0 0 000000			
Conclusion:			RAP
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	e est à effectuer	dans %
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 🙀 au terme de 18 mois après signa	complémentai	re est à exécuter le vente.	par OTEC-E
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-
n et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
1 Pour	igreen.be		- V8
3000 /ec Tél. 047	1/580.708		1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0609 23/164003/03	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits	
suivants : Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	Verela
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Home de Sacharma de Terre of a le cant home de l'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: L'and de Carta de Ca	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
www.certigreet Tél. 0471/580.708	7